

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : MASTERS SAND CLOTH / TOILE ABRASIVE MASTERS

Utilisation : Diverses tâches de meulage, de polissage, de découpage et de ponçage.

Nom et adresse du fournisseur :
G.F. THOMPSON Cie Ltée
620 Steven Court, Unit 11
Newmarket, Ontario L3Y 6Z2

Nom et adresse du fabricant :
Se référer au fournisseur.

Numéro de téléphone d'urgence :
Du lundi au vendredi, 7:30 AM à 5:00 PM HNE
905-898-2557
800-499-3673 (Ligne sans frais)

Catégorie(s) SIMDUT : Classe D2B

Ligne d'urgence 24 heures :
(905) 252-6219 or (416) 786-4336

SECTION II – INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients</u>	<u># CAS</u>	<u>%</u>
Carbonate de calcium	1317-65-3	5 – 10
Nylon	Aucune donnée	30 – 60
Polymère / Solides	Aucune donnée	5 – 10
Oxyde d'aluminium, non fibreux	1344-28-1	10 – 30
Polymère phénol-formaldéhyde	9003-35-4	10 - 30

*** Le terme "substance" se définit comme étant un composé et/ou une mixture ou un mélange.*

SECTION III – IDENTIFICATION DES RISQUES

Effets potentiels sur la santé:

Yeux :	La poussière peut causer une légère irritation.
Peau :	La poussière pouvant être générée par ce produit peut causer une irritation mécanique temporaire.
Inhalation :	Les poussières pouvant être générées par ce produit peuvent causer une irritation mécanique des voies nasales, de la gorge et des voies respiratoires.
Ingestion :	L'ingestion de ce produit est peu probable. Toutefois, l'ingestion du produit peut provoquer une irritation gastro-intestinale et des désagréments.
Effets chroniques sur la santé :	Ne devrait pas avoir d'effets chroniques sur la santé lorsqu'une bonne hygiène et des précautions de sécurité sont pratiquées.

Polymère phénol-formaldéhyde :

Effets chroniques sur la santé : La poussière pouvant être générée par ce produit peut contenir des traces de phénol et de formaldéhyde qui, sous-exposition excessive, peut causer une sensibilisation cutanée et une obstruction des voies respiratoires.

=====

SECTION IV – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

=====

État physique :	Matière solide
Odeur :	Inodore
Point éclair :	Ne s'applique pas
Température d'auto-allumage :	Non déterminé

=====

SECTION V – MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE

=====

Conditions d'inflammabilité :	Inflammable.
Point éclair (Méthode):	Non applicable
Température d'auto-allumage :	Non déterminée
Limites d'inflammabilité :	(LEL) Limite inférieure : Non applicable (UEL) Limite supérieure : Non applicable
Moyens d'extinction :	Utiliser un moyen d'extinction compatible selon l'incendie environnant.
Moyens d'extinction inadéquats :	Aucun
Équipements de protection :	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire à air pressurisé MSHA / NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement complet de protection.

=====

SECTION VI – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

=====

Stabilité chimique :	Stable sous conditions normales.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.
Conditions à éviter :	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
Décomposition spéciale :	De la poussière et de la décomposition peuvent être générées lors de l'utilisation. Dans la plupart des cas, les matières prélevées du lieu de travail seront nettement supérieures aux composantes de la toile abrasive. Les réfrigérants peuvent dégager d'autres produits de décomposition. La décomposition thermique peut produire des quantités infimes d'ammoniac et le formaldéhyde.

=====

SECTION VII – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

=====

Toxicité aiguë: La toxicité de ce produit n'a pas été testée

Effets chroniques liés à l'exposition par inhalation : Chroniques: Peut affecter la capacité respiratoire

Oxyde d'aluminium, non-fibreux :

ACGIH :	A4 Non classifié comme carcinogène humain
NIOSH :	Aucune donnée
OSHA :	Aucune donnée
IARC :	Aucune donnée
NTP :	Aucune donnée

=====

SECTION VII – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES (suite)

=====

Carbonate de calcium:

Numéro RTECS : EV9580000

Oxyde d'aluminium, non fibreux :

Numéro RTECS : BD1200000

Inhalation: Inhalation - Rat TCLo : 100mg/m³/5H/28W (intermittent) [Poumons, thorax ou respiration - changement structurel ou fonctionnel de la trachée ou des bronches; poumons, thorax ou respiration - œdème pulmonaire chronique; liés aux données chroniques - la mort] (RTECS)

Polymère phénol-formaldéhyde :

Numéro RTECS: SM8542500

Peau: Dose administrée sur patin - Rat LD50: 0,2 gm / kg [Outre ceux décrits sur la valeur de la dose létale, les détails sur les effets toxiques sont non signalés] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat LD50: 0,5 gm / kg [Outre ceux décrits sur la valeur de la dose létale(LD), les détails sur les effets toxiques sont non signalés] (RTECS)

=====

SECTION VIII – MESURES DE PREMIERS SOINS

=====

- Contact oculaire :** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Assurer un nettoyage adéquat des yeux en séparant les paupières avec les doigts. Consulter un médecin si l'irritation ou des symptômes de surexposition persistent.
- Contact cutané :** Laver immédiatement la peau à grande eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation s'aggrave ou persiste.
- Par inhalation :** En cas d'inhalation de la poussière de coupe ou de perçage, déplacer la personne affectée vers un endroit pourvu d'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Par ingestion :** L'ingestion de ce produit est peu probable. Si cela se produit, observer pendant plusieurs jours pour s'assurer qu'une occlusion intestinale ne se produira pas. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

=====

SECTION IX – DÉVERSEMENT ACCIDENTEL – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

=====

- Méthodes de confinement :** Le confinement de cette matière ne devrait pas être nécessaire.
- Méthodes de nettoyage :** Ramasser pour la réutilisation ou l'élimination. Éviter de créer des conditions poussiéreuses. Évaluer et déterminer, selon les caractéristiques des résidus, s'il s'agit d'un déchet dangereux ou non. Mettre au rebut conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.
- Manipulation :** Manipuler avec une ventilation adéquate pour restreindre les poussières nuisibles.
- Entreposage :** Aucune condition spéciale d'entreposage requise.
- Mesures d'hygiène :** Porter des gants appropriés et des lunettes de sécurité / masque de protection.
- =====

=====

SECTION X – PROTECTION PERSONNELLE

=====

Sécurité intégrée :	Une ventilation générale permettant de dissiper et d'éliminer les contaminants dans l'air et/ou une ventilation locale devrait être fournie.
Des yeux / du visage :	TOUJOURS porter des lunettes de sécurité ou un certain type de protection oculaire lors du meulage.
Protection de la peau :	Gants de protection, chemise à manches longues et un pantalon long.
Protection respiratoire :	Un masque antipoussières bien ajusté et approuvé par NIOSH. Masque de type jetable tel le N95 ou mieux est recommandé.
Hygiène générale :	À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Considérations :	Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Évitez tout contact avec la poussière dans les bottes et les gants grâce à des bracelets et des replis de pantalon.

=====

SECTION XI – CONSIDÉRATIONS DE MISE AU REBUT

=====

Mise au rebut :	Méthodes d'enfouissement normalisée en conformité avec les réglementations locales, provinciales et lois fédérales.
------------------------	---

=====

SECTION XII – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

=====

Nom DOT :	(Ce produit, tel que fourni, n'est pas assujéti aux règlements de)	
Numéro UN DOT :		(TMD) Transport des Marchandises Dangereuses
Nom IATA :		(TDGR) <i>Transportation of Dangerous Goods Regulations</i>

=====

SECTION XIII - INFORMATION SUR LA PRÉPARATION

=====

Préparé par:	G. F. THOMPSON Cie Ltée
Numéro de téléphone :	905-898-2557
Date de la préparation :	09/30/2015

Notes - Légende des abréviations

ACGIH :	Sigle É.-U. désignant (<i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i>)
CAS	Service des résumés analytiques de chimie (<i>Chemical Abstract Services</i>)
CIRC (IARC)	Centre international de recherche sur le cancer. (<i>International Agency for Research on Cancer</i>)
NIOSH :	Sigle É.-U. désignant (<i>National Institute of Occupational Safety and Health</i>)
OSHA	Sigle É.-U. désignant (<i>Occupational Safety and Health Administration</i>)
RTECS :	Sigle É.-U. désignant (<i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances</i>)
SIMDUT (HMIS)	Système de codage des matières dangereuses (<i>Hazardous Materials Identification System</i>)
TMD (TDG)	Loi sur le Transport des marchandises dangereuses (<i>Transportation of Dangerous Goods Act</i>)
LPE (PEL)	Limite permmissible d'exposition (<i>Permissible Exposure Limit</i>)
LECT (STEL)	Limite d'exposition à court terme (<i>Short Term Exposure Limit</i>)
TCC	Méthode en vase clos du point éclair (<i>Tag closed Cup</i>)
TLV	Valeurs-seuils (<i>Threshold Limit Values</i>)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps (<i>Time – Weighted-Average</i>)
DL (LD)	Dose létale (<i>Lethal dose</i>)
CL (LC)	Concentration létale (<i>Lethal concentration</i>)
RPC (CPR)	Règlement sur les produits contrôlés (<i>Controlled Product Regulations</i>)
TMIMD (IMDG)	Transport Maritime International des Marchandises Dangereuses (<i>International Maritime Dangerous Goods</i>)
OACI (ICAO)	Organisation de l'Aviation Civile International (<i>International Civil Aviation Organization</i>)
AITA (IATA)	Association Internationale des Transporteurs Aériens (<i>International Air Transport Association</i>)
NTP	Sigle É.-U. désignant (<i>National Toxicology Program</i>)
RTMD (TDG)	Règlements sur le transport des marchandises dangereuses (<i>Transportation of Dangerous Goods Regulation</i>).